

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-06-068-MJ du 15 juin 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant prolongation dans leurs fonctions des membres de la commission d'évaluation économique et de santé publique

NOR : ETSX1130506S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 juin 2011,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;
Vu le décret du 9 mars 2006 portant nomination de Mme Lise Rochaix en qualité de membre du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2008-06-051-MJ du 26 juin 2008 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission d'évaluation économique et de santé publique, modifiée par décision n° 2009-12-086-MJ du 16 décembre 2009 et décision n° 2010-04-009-MJ du 7 avril 2010,

Décide :

Article 1^{er}

La présidente, les vice-présidents et les membres de la commission d'évaluation économique et de santé publique sont prolongés dans leurs fonctions pour une durée de six mois.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 juin 2011.

Pour le collège :
Le président,
J.-L. HAROUSSEAU